Arrêté n° 2025/18

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Accès au grade d'**adjoint administratif territorial principal de 2ème classe**

Le Président de SAE de la Paquetterie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme GAUTIER Marjorie, *adjoint administratif territorial* *Echelon : **08*** ***par ancienneté***	1	**01/04/ 2025** **Favorable**

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Nonancourt, le 10 mars 2025

Le Président,

Syndicat d'adduction eau de la Paquetterie
S.A.E Paquetterie
02 32 58 29 00